



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 08 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au BEFFROI de Rue, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	90

DELIBERATION N° DE_2024_008
<i>Institution du droit de préemption commercial par la commune du Crotoy – avis de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre suite à saisine :</i>

Date de la convocation
30 janvier 2024

Date d'affichage
30 janvier 2024

VOTES
EXPRIMES : 86
POUR : 86
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NPPV : 4

Présents : Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine Berthe (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault Bourgeois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Vincent Mailly (BOUFFLERS), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric Farcy (CANCHY), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Hervé Level (CRAMONT), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis Labry (DOMINOIS), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe Sellier (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy Tack (FAVIERES), Monsieur Dominique Miramont (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude Dulys (FRANCIERES), Monsieur Bruno Guillot (FROYELLES), Madame Odile Doublet (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noël (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane Deleens (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Gérard Gallet (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves Crepy (MOUFLERS), Monsieur Claude Hertaault (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Laurence Crois (NOUVION), M

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/02/2024
080-200070936-DE_2024_008-DE

Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Béatrice GUILLOUT (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Claude PATTE (ARGOULES) représenté par Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU) représenté par Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT) représenté par Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY) représenté par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND) représentée par Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Madame Rachel WATTEBLÉ (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Henri POUPART (PONTHEU), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

Excusé(s) : Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Objet de la Délibération : Institution du droit de préemption commercial par la commune du Crotoy – avis de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre pour donner suite à saisine :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le code du commerce,
Vu le code de la construction et de l'habitation
Vu la délibération de prescription par la commune du Crotoy en date du 1/12/23 d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux dans le périmètre du centre-ville ;
Vu l'avis du bureau communautaire du 9 janvier 2024,

Considérant la demande d'avis sollicité par la commune du Crotoy auprès de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, formalisée dans la délibération en date du 18/12/2023 ;
Considérant que le Droit de Préemption commerciale permet

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2024 080-200070936-DE_2024_008-DE

se porter acquéreur prioritaire de biens commerciaux ou artisanaux ;
Considérant que le but de l'exercice du droit de préemption commercial est de conserver des affectations commerciales et par là même de pérenniser la présence des commerces dans les centres-villes ou les quartiers ou encore d'en diversifier l'offre ;
Considérant le dossier remis par la commune du Crotoy et la délimitation du périmètre de sauvegarde établi sur le centre-ville ;
Considérant l'avis favorable de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abbeville en date du 24/08/23 ;
Considérant l'avis réputé favorable de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts de France ;

Entendu l'exposé du Président et le débat sur le projet ci-annexé ;

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- de donner un avis favorable à l'exercice du droit de préemption commercial sur le périmètre de sauvegarde délimité par la commune du Crotoy et correspondant au centre-ville.

Résultats des votes

Pour : 86

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude représenté par Bost Patrick
Bourgois Thibaut
Dufour Grégory
Mailly Vincent
Bordret Xavier
Mouton Eric
Cat René représenté par Béron Maïté
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Hecquet James représenté par Marcassin Daniel
Level Hervé
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Klapsia Michel représenté par Poupart Patricia
Labry Jean-Louis
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Miramont Dominique
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Guillot Bruno
Fauconnier Daniel représenté par Farcy Pascal
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE_2024_008-DE

Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal représenté par Pouilly Alain
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Dulary Murielle représentée par Mailly Vincent
Pierrin Philippe
Gallet Gérard
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Forestier Maurice
Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles
Monflhier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Poupard Henri suppléée par Guillout Béatrice
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Louvet Gérard
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Thueux Jacky
Magnier Annita
Porquet Joël
Hareux Dany
Carouge Gisèle représentée par Hareux Dany
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Nester Paul
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent représenté par Doyer Mathieu
Riquet Michel
Patricia Poupard
Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE_2024_008-DE

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend/prennent pas part au vote : 4

Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick

Farcy Eric

Conty José

Bost Patrick

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE_2024_008-DE